



Pour participer aux échéances électorales, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

Le bureau de vote de Thézan des Corbières se situe au Foyer Municipal, Avenue de la Mer.

Cette inscription peut se faire directement en Mairie (une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile vous seront demandés).

BON A SAVOIR :

L'inscription peut également se faire depuis le site sécurisé de l'Etat :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Vous devrez créer votre compte, remplir un formulaire et joindre les pièces numérisées (carte d'identité ou passeport, justificatif de domicile). Un accusé de réception confirme par mail le dépôt de la demande

INFO :

- La liste électorale est arrêtée et publiée dans le hall de la Mairie. C'est une opération légale importante pour la sincérité et la transparence du scrutin ; elle permet également aux électeurs qui ne figurent pas sur la liste électorale d'effectuer un recours devant le tribunal judiciaire afin de pouvoir voter le jour du scrutin.

Que faire si l'état civil figurant sur votre carte électorale comporte une erreur ?

L'état civil qui apparaît sur votre carte électorale est désormais celui enregistré au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) géré par l'Insee.

Le RNIPP a pour vocation de vérifier l'état civil officiel des électeurs. Cependant, des erreurs peuvent exister et vous pouvez en demander la correction.

Un service est mis à votre disposition sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) vous permettant de formuler votre demande de correction en ligne.

Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>